

Conseil municipal du 3 Janvier 2017

Convocation le 20/12/2016

Présents : MM Claude BOURNE, Thierry DUMOULIN, Jocelyn FIAT, Jérôme LABRETTE, André MEGE, Mmes Corinne LAGUT, Bernadette MONNET, Christine PAPON, Evelyne ROIBET, Agnès RONCAGLIONE, Christelle SENOCQ,

Absents: Nicolas LAMBERT, Christian LETOVANEC, Marc LYKO, Julie PEYRARD,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 6 Décembre 2016

Urbanisme :

- 3 DP déposées pour :
 - Une piscine Clos St Victor,
 - Des modifications de façades Chemin de Pelerier,
 - Du photovoltaïque sur toiture Clos St Victor.
- 2 PC déposés pour des maisons individuelles Lot La Noyeraie
- 1 PC modificatif déposé et accepté pour un garage Chemin du Chevalet
- Demande de pièces complémentaires sur un PC de maison individuelle Chemin des Fossiles

Agglomération :

Monsieur le Maire expose que la loi ALUR, rend obligatoire le transfert de la compétence PLUi aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Une opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population peut éviter ce transfert automatique.

Il ressort qu'au niveau communal, cela semble particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité: Par 10 pour, 0 contre, 1 abstention

- s'oppose au transfert de la compétence PLUi à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.
- demande au Conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

Bâtiments communaux :

- L'expertise des peintures (menuiseries extérieures) qui se dégradent, du bâtiment de l'école a eu lieu, nous sommes en attente d'un compte rendu.

- Monsieur Le Maire rappelle que des délibérations ont été prises pour une demande de subvention sur le projet de mise aux normes accessibilité des ERP auprès du Département de la Drôme et de l'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes. Il explique que depuis, un projet de sécurisation du trajet des enfants lors de leur déplacement, plusieurs fois par jour, entre l'école et la salle polyvalente a été élaboré. Un chemin piétonnier sur la RD517 avec l'accord du Département devrait être construit si les moyens financiers le permettent. Monsieur le Maire propose de rajouter ce projet de mise en sécurité des personnes, par un chemin piétonnier, au projet de mise aux normes d'accessibilité de tous les bâtiments communaux. L'ensemble s'élève à 62 000€ HT soit 74 400€ TTC et que celui-ci est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses d'investissement € HT		Recettes attendues €	
VRD	6 000,00	Conseil Départemental au titre de la	17 333,00
Plomberie, Sanitaire	3 300,00	dotation départementale	
Menuiserie, Aménagement	2 490,00	Conseil Départemental au titre des	2 579,00
intérieur mobilier		amendes de police	
Signalétique, dispositifs	5 540,00	Fonds de concours Agglo	13 294,00
techniques		DETR	15 500,00
Maçonnerie Préalable	21 570,00	Autofinancement communal	13 294,00
Maçonnerie	3 640,00		
Accessibilité transport collectif	6 075,00		
Mise en sécurité chemin	12 025,00		
piétonnier			
Imprévus	1 360,00		
Coût total :	62 000,00		62 000,00

Le projet débutera courant Avril 2017 pour se terminer en septembre 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : 11 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions

- **Arrête** le projet de mise aux normes d'accessibilité de tous les bâtiments communaux ainsi que la mise en sécurité des personnes, par un chemin piétonnier pour un montant de 62 000 € HT soit 74 400 € TTC
- **Adopte** le plan de financement exposé ci-dessus
- **Dit** que le montant de ces travaux sera inscrit au budget primitif 2017.
- **Sollicite** une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017

Voirie :

Monsieur le Maire explique que 3 maisons sont desservies par le Chemin dénommé Chemin de Pelerier. Ce chemin appartient pour partie, juste avant l'accès aux habitations, à deux des propriétaires privés. La maison la plus éloignée est en vente et les propriétaires souhaiteraient que l'accès à celle-ci se fasse par la parcelle de terrain ZC 177 appartenant au domaine privé de la commune.

Après discussion sur la nécessité de ces travaux compte tenu de l'accès existant depuis toujours à cette maison par le Chemin de Pelerier

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité: Par 8 pour, 1 contre, 2 abstentions

- **décide** que la commune participera au montant des travaux de réfection du chemin existant sur la parcelle communale ZC 177 à hauteur d'un tiers du montant des travaux en ne dépassant pas 1000€ HT.
- **autorise** Mr le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Budget :

Compte tenu des arrondis sur les intérêts d'emprunt de l'année 2016, il manque sur le BP 2016 la somme de 0.08€ afin de payer le dernier emprunt de 2016. **Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide des modifications suivantes au BP 2016**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60622 : Carburants	0.08 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		0.08 €

Divers :

- Vœux du Maire ce vendredi 6 Janvier à 18h

Evénements du mois de décembre :

- 06 : Eclairage public : programme 2017
- 08 : Réunion sur les Déchets : Bilan, mise en place sur l'agglo progressivement de poubelles enterrées : coût important aux communes
- 14 : Bureau Agglo: Préparation conseil communautaire nouvelle Agglo « Valence Romans Agglo » le 07 janvier.
- 14 : SIEH : Bilan
- 15: Réunion des communes du secteur « Drôme des Collines » de l'agglo pour nomination des représentants aux différentes commissions.
- 15 : Rencontre pour voirie avec propriétaires privés
- 16 : Test par un organisme représentant des opérateurs de la couverture mobile seulement sur le centre village (Résultat bon !)
- 17 : Permanence ouvert au public de Nathalie NIESON députée à Geysans
- 19 : Rencontre avec l'Architecte conseil de l'agglo sur prévision d'aménagement d'une parcelle d'un propriétaire privé.

Fin du conseil : 22h40 Prochain conseil municipal le mardi 07 Février à 20h00